

ASSOCIATION AMICALE

DES

Anciens Élèves du Collège de Bergerac

SIXIÈME BULLETIN

NOUVELLE SÉRIE — N° 3

Octobre 1932 — Octobre 1933



BERGERAC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (J. CASTANET)

1933

ASSOCIATION AMICALE

DES

Anciens Élèves du Collège de Bergerac

SIXIÈME BULLETIN

NOUVELLE SÉRIE — N° 3

Octobre 1932 — Octobre 1933



BERGERAC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (J. CASTANET)

—
1933

ASSOCIATION AMICALE

des

anciens élèves du Collège de la région

de la région de la région

— 1917 —

1917

1917



STATUTS DE L'ASSOCIATION

I

BUT DE L'ASSOCIATION

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé une Association des Anciens Elèves, internes ou externes, du Collège de Bergerac, quelle que soit leur résidence.

ART. 2. — Cette Association a pour but de conserver et, au besoin, de renouveler ou d'établir des relations amicales entre les anciens élèves du Collège considérés comme membres d'une même famille.

ART. 3. — Elle se propose :

a) De venir en aide, par tous les moyens dont elle dispose, aux anciens camarades, à leurs veuves et à leurs enfants;

b) De fournir à des élèves méritants et peu fortunés (de préférence, fils d'anciens condisciples) les moyens de faire leurs études au Collège, ou de les compléter au delà dans les écoles spéciales;

c) D'exercer une influence salutaire sur les élèves actuels, soit en instituant, avec l'approbation de l'autorité académique, des prix destinés à stimuler leur ardeur au travail, soit en les soutenant de son appui moral au début de leur carrière;

d) D'adopter, après examen, toutes les mesures propres à rendre plus nombreux et plus faciles les rapports entre les membres de la Société.

II

ORGANISATION

ART. 4. — L'Association a son siège à Bergerac, au Collège, rue Lakanal.

ART. 5. — Pour être *membre titulaire* de l'Association, il suffira de justifier qu'on a été élève du Collège et de payer une cotisation annuelle de 15 francs.

ART. 6. — L'Association comprend en outre des *membres honoraires*, des *membres d'honneur* et des *membres bienfaiteurs*.

Sont *membres honoraires* toutes les personnes qui, acceptées par le Comité, paieront une cotisation annuelle de 30 francs.

Le Sous-Préfet, le Maire de Bergerac, le Principal et les Professeurs du Collège sont membres honoraires de droit.

Le titre de *membre d'honneur* pourra être décerné par le Comité à certains anciens élèves du Collège, faisant partie de l'Association.

Le titre de *membre bienfaiteur* est décerné par le Comité aux personnes qui témoigneront de leur sympathie à l'Association par une donation ou legs.

ART. 7. — Pour être *membre titulaire* il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'administration.

ART. 8. — Les cotisations des membres titulaires et honoraires sont recouvrables dans le courant du mois de mai de chaque année.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à vingt fois le montant de la cotisation annuelle (soit 300 francs pour les membres titulaires, et 600 francs pour les membres honoraires).

ART. 9. — Les élèves du Collège appartenant au 2^e cycle peuvent être admis dans l'Association comme pupilles en versant une cotisation annuelle de 6 francs.

III

ADMINISTRATION

ART. 10. — L'Association est dirigée par un Comité composé de treize membres.

Les membres appelés à former le Comité sont nommés par l'Assemblée générale pour trois ans. Ils seront, dans une période de trois ans, renouvelés par tiers (à savoir quatre par an).

Sont seuls électeurs et éligibles les anciens élèves du Collège.

Le vote par procuration ou sous enveloppe fermée est admis.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés.

Le renouvellement se fera les deux premières années par voie de tirage au sort; les années suivantes, par voie d'ancienneté de nomination.

Le Bureau du Comité comprend: un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un Trésorier et sept Administrateurs.

Le Président et les Vice-Présidents sont pris parmi les membres du Comité et sont nommés directement par l'Assemblée générale.

Le Secrétaire, le Secrétaire adjoint et le Trésorier sont choisis par le Comité.

Les membres du Comité sont rééligibles.

ART. 11. — Le Comité se réunit toutes les fois que son Président juge convenable de le convoquer pour régler toutes les affaires relatives à l'Association.

Pour que les délibérations du Comité soient valablement prises, la présence de six membres est indispensable. En cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Dans le cas où, par suite de décès ou démissions, le nombre des administrateurs serait réduit à moins de six, il serait convoqué une Assemblée générale extraordinaire.

En cas de décès d'un ou de deux membres, l'Assemblée pourvoira à son remplacement dans la première Assemblée générale qui suivra le décès.

Le Comité présente les membres nouveaux à chaque Assemblée générale et mentionne les membres décédés depuis la dernière Assemblée.

Il décide sur les cas d'indignité qui peuvent se présenter.

Le membre jugé indigne a le droit d'en appeler à l'Assemblée générale qui prononce définitivement. Le bureau décide des radiations qu'il y aura lieu de faire, fondées sur le non paiement de deux cotisations successives.

ART. 12. — Toute discussion ou manifestation politique ou religieuse est expressément interdite.

ART. 13. — Toutes communications et toutes demandes de secours seront adressées au Président du Comité.

Les secours seront délivrés par le Trésorier sur un mandat du Président et en vertu d'une délibération du Comité, mais sans que rien dans les écritures révèle le nom de la personne à laquelle les secours seront adressés.

IV

DISPOSITIONS SPÉCIALES

ART. 14. — Tout membre de l'Association qui croirait avoir à proposer des modifications aux présents Statuts devra, quinze jours avant l'époque fixée pour l'Assemblée générale annuelle, les communiquer au Comité qui, après examen, les soumettra avec son avis au vote de cette Assemblée.

ART. 15. — Les ressources de l'Association se composent :

- 1° Du produit des cotisations;
- 2° Du produit de ses biens;
- 3° Du produit des dons et subventions.

ART. 16. — Les recettes seront déposées à la Caisse d'Épargne de Bergerac, en attendant leur emploi.

ART. 17. — Le Trésorier ne pourra avoir en caisse plus de 1.200 francs. Il sera tenu de déposer l'excédent de cette somme, conformément à l'art. 16.

ART. 18. — Les excédents de recettes atteignant le chiffre de 4.500 francs seront placés en rente sur l'État.

ART. 19. — L'Association se réunira une fois par an, le jour du banquet annuel de l'Association.

Chaque membre sera prévenu du jour, du lieu et de l'heure de cette Assemblée, ainsi que de toute Assemblée extraordinaire, par lettre individuelle et au moins huit jours à l'avance. Les délibérations seront prises à la majorité des membres présents et quel qu'en soit le nombre.

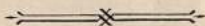
ART. 20. — A la fin de chaque année paraîtra, si les fonds en permettent l'impression, un Bulletin qui contiendra les Statuts, fera connaître les actes de l'Association et donnera la liste de ses membres, avec leur profession et leur adresse.

ART. 21. — En cas de dissolution, les fonds libres, au moment de la dissolution, seront dévolus par le Comité chargé de la liquidation, à la fondation perpétuelle de bourses ou de prix à décerner à des élèves du Collège, ou à telle œuvre de bienfaisance par lui désignée.

La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée qu'en Assemblée générale et à la majorité des trois-quarts des membres présents.

ART. 22. — Tout membre de l'Association qui accomplira son service militaire sera dispensé, pendant la durée de son service, de payer la cotisation.

ART. 23. — Aucune modification aux Statuts ne pourra être admise qu'à la majorité des membres présents à l'Assemblée générale.





AVIS

L'année financière part du mois d'octobre.

Le Trésorier de l'Association est

M. VILLADARY, *Percepteur en retraite.*

31, rue Coulmiers, Bergerac

C'est donc à cette adresse que les Sociétaires sont priés de verser ou d'envoyer, pour l'année qui va d'Octobre 1933 à Octobre 1934, leur cotisation (15 francs. *Chèque postal: Compte courant n° 389-90, de Bordeaux*). Ils éviteront ainsi les frais, onéreux, de recouvrement des quittances.

Nous prions instamment les Sociétaires :

1° De faire autour d'eux de la propagande et des recrues ;

2° D'indiquer exactement leurs nom, prénoms, adresse, professions, titres et décorations — renseignements qui manquent souvent au Secrétaire.

L'envoi d'une carte de visite semble être le moyen le plus simple de lui donner ces renseignements.

Tout membre de l'Association qui accomplit son service militaire est dispensé pendant la durée de son service de payer la cotisation (art. 22 des Statuts).



Assemblée Générale du 18 Décembre 1932

Etaient présents :

MM. Bellugue, Boyer, Brassem;
Cantellauve, Cook, Charruaud;
Dauvergne;
Eyraud;
Foucaud, Fourcaud;
Geneste, Grégoire;
Lionnet, Lusignan;
de Madaillan Pierre, Matignon, Millard;
docteur E. Nouvel;
Paris Pierre, Paris Georges, Paris René;
Pinquet Emile, Pinquet Noël;
Rolland, docteur Rousseau, docteur Rougier;
Villadary.

— On procède à l'élection du Bureau. Sont élus, à l'unanimité, pour l'année 1932-33, membres du Conseil d'administration, les Sociétaires dont on trouvera plus loin la liste.

— L'Assemblée décide de renouveler, pour 1933, le crédit mis à la disposition de M. le Principal pour lui permettre l'achat de quelques livres qui seront, dans chaque classe, la récompense du meilleur élève. Ce crédit sera de 300 à 400 fr.





Situation Financière au 1^{er} Octobre 1933

Recettes

En caisse au 1 ^{er} octobre 1932.....	3.394 58
Cotisations du 1 ^{er} oct. 1932 au 1 ^{er} oct. 1933 :	
Année 1932.....	555 00
Année 1933.....	1.905 00
Don.....	35 00
Arrérages des titres de rentes.....	94 82
	<hr/>
TOTAL.....	5.984 40

Dépenses

Participation aux frais du banquet (invités, service, etc.).....	208 00
Fournitures de bureau et frais de correspondance.....	87 60
Compte Lefebvre (Prix p ^r les élèves du Collège).....	396 90
Frais pour encaissement de cotisation.....	42 00
Compte Castanet (Bulletin, circulaires, imprimés divers).....	623 00
Donné à Mme Blondy, concierge au Collège...	10 00
	<hr/>
TOTAL.....	1.367 50

Récapitulation

Recettes	5.984 40
Dépenses	1.367 50
	<hr/>
Excédent de Recettes.....	4.616 90

Le Trésorier : E. VILLADARY.



RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni le 26 mai 1933 à 16 heures, dans le parloir du Collège.

L'ordre du jour comportait la désignation de nos délégués au Congrès de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges de France, qui a eu lieu cette année à Libourne, du 2 au 6 juin.

Aucun des membres présents ne s'est trouvé libre, à cette date, pour représenter l'Association. Le président, M. le docteur Rousseau, qui était absent, a fait savoir qu'il assisterait au banquet du samedi 3 juin.

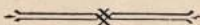
Une deuxième réunion du Comité s'est tenue le mardi 7 novembre 1933 dans le parloir du Collège.

— Il a été décidé que le banquet annuel aurait lieu le 17 décembre à midi, à l'Hôtel de la Dordogne. Une commission a été nommée, chargée de l'organisation de ce banquet.

— Les statuts de l'Association, modifiés par l'Assemblée générale du 18 décembre 1932, paraîtront dans le prochain bulletin.

— Ce bulletin sera tiré à 250 exemplaires.

— Quelques questions d'ordre secondaire ont été agitées et pourront être soumises à l'appréciation et au vote de l'Assemblée générale.





RAPPEL DES PRIX
DE
L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES

- Année 1909. — FLOURET MARCEL.
— 1910. — MORIZE MARCEL.
— 1911. — GARRIGUE HENRI.
— 1912. — TALBOOM HENRI.
— 1913. — SEQUESTRE PIERRE.
— 1914. — GARDES JEAN.
— 1915. — DELMAS PIERRE.
— 1916. — ROUGIER RENÉ.
— 1917. — JAUBERT JEAN.
— 1918. — HARTANÉ MARCEL.
— 1919. — FOURNIER JEAN.
— 1920. — VIROL MAURICE.
— 1921. — ESCORNE ALBÉRIC.
— 1922. — FAVEREAU GEORGES.
— 1923. — DELPLA JEAN.
— 1924. — CHEVASSUS ANDRÉ.
— 1925. — CAPET CAMILLE.





Banquet du 18 Décembre 1932

Ce banquet, qui réunissait cinquante-sept convives, a été servi, à midi, dans la grande salle de l'Hôtel de Londres. En voici le riche et appétissant menu, auquel le maître traiteur Chatagner avait apporté tous ses soins :

Hors d'œuvre riches
Huitres premières avec Saucisses truffées
Quenelles de Brochets Sauce Crevettes
Civet de Lièvres à la Bourgeoise
Fonds d'Artichauts Villeroy
Dindonneaux Truffés
Pommes Soufflées
Salade Suzy
Corbeilles de Fruits

VINS

Bergerac Blanc et Rouge en Carafes
Vins Vieux
Champagne du Président
Café — Fine

Et voici, d'autre part, la liste des convives qui firent honneur à ce menu :

MM. Alard, Audit;
Bellugue Albéric, Bellugue Jean, Boyer, Borderie (sous-préfet), Bourzac, Brassem;
Cantellaue, Cousteille, Chatagné (surveillant général),
Cook, Charruaud;
Dauvergne, Davidou, Deltheil-Cluzeau, Dives;
Eyraud, Escavaille;
Fabre, Foucaud, Fourcaud;

Galand (professeur honoraire), Gast, Geneste, Géraud R., Giraudel-Destord, Grégoire;
Lafon, Larthomas (collégien), Lionnet, Lusignan.
de Madaillan, Mathieu (docteur), Matignon, Messerer,
Millard, Minvielle (collégien);
Nouvel (docteur);
Pariet, Paris Pierre, Paris Georges, Paris René, Petit Paul, Pinquet, Prost (principal);
Quetin (docteur);
Rolland, Roudier, Rougier (docteur), Roujean, Rousseau (docteur), Rousseau René;
Simounet (docteur);
Tamarelle P.;
Villadary.

S'étaient fait excuser :

MM. de la Baumelle, Berthoumeyroux, Bureau;
Dagassan;
Eymerit;
Franc, Robert;
Garrigue, Goulard;
Lionnet Pierre;
Mermod;
Nadaud (docteur);
Pommier;
Tamarelle Jack, Truffier;
Vieillefond, Veunac.

Le camarade Bureau, maire d'Ermont (Seine-et-Oise), avait envoyé une lettre très cordiale dont le secrétaire a donné lecture et dont nous reproduisons ici un passage intéressant :

... Il m'est impossible d'être des vôtres malgré le plaisir que j'aurais à revoir ma génération et notamment Rousseau, notre président, qui me rappelle avec peine un ami commun, Marceron (1) tombé dès le début de la guerre...

(1) Professeur de philosophie au Collège de Libourne et un des premiers membres de notre Association.

... Voulez-vous faire un appel aux jeunes camarades qui quittent Bergerac et leur dire qu'à Paris il y a beaucoup d'ainés qui seraient particulièrement heureux de les connaître et de causer avec eux. Qu'ils s'adressent à M. Lale, sous-directeur de la *Nationale*, 10, place d'Anvers, Paris (IX^e). Nous les convoquerons à des dîners modestes où les aînés seront à même de leur donner quelques conseils. Et si ces jeunes peuvent s'en passer, ils nous donneront des nouvelles de vous tous, bonnes ou mauvaises. Ils nous feront revivre le passé, ils nous inciteront à revenir parmi vous.

Salut fraternel à tous.

Au banquet de notre Amicale, présidé par M. le docteur Rousseau, nous avons quelques invités :

M. Simounet, maire de Bergerac et député de la Dordogne;

M. Borderie, sous-préfet;

M. Prost, principal du Collège.

Au champagne, nous avons eu le plaisir d'entendre, selon la tradition, des orateurs aimables et disert : notre sympathique Président, MM. le Sous-Préfet, le Principal, le Député-Maire.

N'oublions ni un commentaire humoristique de M. Galand, professeur honoraire, sur les libertés choquantes qu'on prend trop aisément, de notre temps, avec cette grande dame qu'est la langue française, ni le speech, qu'en manière de remerciements, adressa à l'Amicale le potache Minvielle invité avec son camarade Larthomas.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire les discours de M. Prost et de M. le docteur Simounet.

M. le Principal, quoique malade, avait tenu à être des nôtres. Avec beaucoup de simplicité et de modestie, il rendit hommage, en une allocution improvisée, à son

prédécesseur, M. Eggenberger. Il fit connaître la situation très prospère du Collège. Il assura l'Association de sa plus vive sympathie et des efforts qu'il serait heureux de faire pour maintenir une réputation méritée.

Après lui, M. le docteur Simounet, député-maire de Bergerac, un des fidèles de nos banquets, évoqua, avec la poésie qui se mêle aux regrets de la jeunesse, des souvenirs qui rappelaient des camarades anciens et même des professeurs. Il déclara, une fois de plus, que la Municipalité ne négligerait rien pour assurer la prospérité matérielle et morale de notre établissement universitaire.

L'un et l'autre discours ont été très applaudis. Il en a été de même pour les deux suivants, dont nous avons le plaisir de reproduire le texte.





Discours du Président, M. le Docteur ROUSSEAU

Laissez-moi vous remercier d'être venus en aussi grand nombre à notre réunion traditionnelle. J'y vois la preuve que notre Association suit sa destinée en route libre, bien agissante et bien vivante dans ses deux manifestations annuelles: la publication de son Bulletin et son Banquet.

Et cette année nous ramène dans cette salle qui vit l'éclosion et l'épanouissement de notre Société; où, voici beaucoup d'hivers, nous avons la joie d'écouter les poésies pleines d'esprit et de tendre émotion de notre cher Secrétaire M. Petit; dans cette salle où tonna pour nous la grande voix de Mounet-Sully.

... Mounet-Sully n'est plus; Claveille, qui nous causait si familièrement à cette table, n'est plus... Mais la terre gasconne n'est pas stérile: d'autres suivront, qui voudront aussi se souvenir du Collège, témoin de leur jeunesse, et qui s'assoieront ici, parmi nous ou ceux qui viendront après nous, nos fils et les enfants de nos fils.

Personne n'est insensible à cette camaraderie de l'enfance où s'inscrivent et se nouent les amitiés les plus fortes. La fête d'aujourd'hui n'aurait pas de sens si elle n'était aussi la fête de l'Amitié, dans la résurrection des communs souvenirs. Et c'est encore dans nos cœurs la fête de la petite métropole où nous sommes venus demander la formation de notre esprit; la fête de ce coin de terre qui sut si bien nous imprégner que nous en sommes marqués par des caractères qui ne s'effaceront plus. Gascons, nous ne le sommes pas seulement par notre accent, mais par les qualités de la race, la jeunesse du cœur, la spontanéité, le goût de vivre, l'enthousiasme, parce que nous sommes les fils de ce soleil qui mûrit nos vins sur nos coteaux.

Chère terre périgourdine qui permet d'associer l'or des Mon-

bazillac à l'arome des truffes qui naissent sous nos chênes !

Certes, je dois bien avouer que le menu qui nous fut servi ce soir ne rappelle que de fort loin ceux que nous offrait au temps jadis notre économe, le bon M. Laplace.

Du coin du Paradis où vous reposez, pardonnez-nous, cher Monsieur Laplace, les tempêtes certainement injustes qui soufflaient parfois sur notre réfectoire. Au fond, nous n'avions pas compris ce que vous vouliez : vous aviez à cœur, d'une façon toute spartiate, de nous entraîner simplement pour un avenir de crises économiques et de futures restrictions.

Jeunes camarades qui avez eu la chance d'être les hôtes d'une salle à manger où luisent de gaies céramiques, n'oubliez pas cependant de venir chaque année vous asseoir à la table de l'Association.

Je bois à vos succès dans la vie qui s'ouvre, à vos espoirs, aux succès constants du Collège.

Je bois à M. le Sous-Préfet à qui nous souhaitons la plus cordiale, la plus affectueuse des bienvenues. A peine installé il a bien voulu accepter notre invitation. Je le remercie au nom de tous pour cette marque de sympathie à notre vieux Collège.

Je bois à notre camarade Simounet, maire de Bergerac, député de la Dordogne, qui ne cesse d'embellir notre cité. Je ne veux pas qu'on m'accuse de politique, si je dis que les automobilistes lui sont reconnaissants de pouvoir parcourir confortablement des rues d'où les fondrières antiques sont sans doute à jamais exclues.

Je bois à M. le Principal qui a pris le flambeau de la direction du Collège entre les mains de son regretté prédécesseur et qui est venu s'asseoir parmi les Anciens, leur donnant ainsi l'assurance de sa sollicitude.

Et je suis sûr d'être le fidèle interprète de vos sentiments, mes chers Camarades, en remerciant notre cher, bien cher secrétaire de s'être associé une fois de plus à l'œuvre qu'il a créée.

Nos vœux, il les connaît, je ne les lui redirai pas ; mais ce que je veux qu'il sache à nouveau, c'est l'affection profonde dont nous l'entourons, et c'est aussi notre admiration pour la flamme qui illumine toujours le renouveau de son esprit et de son cœur.

Discours de M. BORDERIE, Sous-Préfet

Messieurs,

Aux termes mêmes des Statuts de votre Association, le Sous-Préfet de Bergerac est d'office membre honoraire de l'Amicale des Anciens Elèves du Collège. Ce sont ces disposition statutaires qui me valent aujourd'hui le grand honneur d'assister à votre banquet; mais je revendique également le titre d'ancien élève du Lycée Gay-Lussac de Limoges pour justifier s'il en était besoin ma présence au milieu de vous.

D'ailleurs j'ai accepté avec empressement l'invitation qu'est venu me faire votre Président, M. le docteur Rousseau, parce que j'avais l'impression qu'en venant m'asseoir au milieu de vous j'accomplissais le devoir d'amitié, je dirai même de solidarité que les anciens élèves de l'Université ont contracté en recevant de ses maîtres une instruction et une éducation qui, pour n'être pas de la même rigide uniformité que certaines autres, n'en ont pas moins développé chez eux des idéals communs.

Cette similitude de pensées que nous ressentons profondément toutes les fois que nous prenons contact avec nos condisciples fait le charme des réunions, trop rares peut-être, où se trouvent groupés, sans distinction d'âge, de situation, d'opinion ou de religion, les anciens professeurs, les anciens élèves, les jeunes professeurs et les jeunes élèves.

Le passé et l'avenir communient d'un même cœur au cours de ces assemblées et rien ne peut mieux nous faire comprendre « qu'une patrie se compose des morts qui l'ont fondée aussi bien que des vivants qui la continuent ».

C'est la continuité dans la méthode survivant à toutes les vicissitudes de son histoire qui a donné à l'Université son autorité et sa force.

C'est à l'Université que nous devons d'être ce que nous sommes, et je vous demande l'autorisation de lui adresser, en la personne de M. le Principal du Collège, notre souvenir ému et reconnaissant.

Cette dette en partie acquittée — je dis en partie, car vous sentez bien que les paroles, même dictées par le cœur, ne suffisent pas à nous libérer — je désire, Messieurs, vous remercier de m'avoir convié à votre banquet et de m'y avoir accueilli en ami, en camarade.

Nul plaisir ne pouvait être pour moi plus grand que d'être appelé à prendre, dès mon arrivée à Bergerac, contact aussi aimable avec les anciens élèves du Collège. Si les circonstances de la vie me font parfois revêtir un uniforme brillant, je regrette encore le modeste uniforme de potache, et c'est toujours avec joie que j'évoque mes années de « bahut » : alors, toute mon enfance se lève en moi comme un cher fantôme doucement ranimé qui m'apporte dans ses mains tendues un clair bouquet de souvenirs.

Douze années rythmées au son du tambour, avec la stricte alternance des études, des classes et aussi des vacances. Sous leur apparente monotonie je les retrouve si riches de vie intérieure que, si je m'y aventurais, je ne saurais en sortir.

A quoi bon, d'ailleurs, vous faire mes confidences puisqu'elles seraient les vôtres ? Le grand nombre de convives réuni autour de ces tables suffit à me prouver que, comme moi, vous ressentez une grande joie à faire revivre vos années de collège.

Aussi, Messieurs, je termine en levant mon verre à la prospérité du Collège, à vos santés, à celles de vos familles et à la Ville de Bergerac qui nous offre une si franche hospitalité.

*
**

Après l'éloquence, le chant... une voix toujours robuste et bien timbrée qu'un deuil cruel ne nous permettra pas, cette année, d'entendre... Puis les dialogues animés des convives, la gaieté épanouie des camarades qui se sont retrouvés — et qui, à regret, se séparent.





1932-1933

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Président : M. le Docteur ROUSSEAU.

Vice-Présidents : MM. CANTELLAUVE et ROLLAND.

Secrétaire : M. Paul PETIT.

Secrétaire Adjoint : M. Henri LUSIGNAN.

Trésorier : M. VILLADARY.

Administrateurs : MM. COLLET; J. EYMA; P. EY-
RAUD; FABRE; GENESTE; LIONNET, trésorier
honoraire; P. DE MADAILLAN.





Liste des Sociétaires

A

- ALARD (Henri), Propriétaire. — Theulet-Monbazillac.
AUDIT (Roger), Industriel. — 93 bis, rue de Pessac, à Bordeaux.

B

- BAUMELLE (Serge ANGLIVIEL DE LA), Propriétaire.
Le Touron, par Bergerac.
BELLUGUE (Albéric), Commerçant, Directeur du *Cercle Musical*, Officier de l'Instruction Publique. — 20, rue du Mourier, Bergerac.
BELLUGUE (Jean). — 20, rue du Mourier, Bergerac.
BENZAËT (Jean), Ancien Elève de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux. — Avenue de Verdun, Bergerac.
BERTHOUMEYROUX (Jean), Pharmacien). — Rue du Marché, Bergerac.
BAYSELLANCE (Edmond - Séverin), Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur en chef de la Marine en retraite, Officier de la Légion d'honneur. — Jaure, commune de Bergerac.
BLACHON (Michel), Industriel. — Eymet.
BLANC, Licencié en Droit, Curé de Campsegret et Saint-Julien (Dordogne).
BOUDET (Albert), Docteur en Droit, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Directeur de la *Banque de l'Union Parisienne*. — 36, rue Vital, Paris (16°).
BOURZAC (Charles), Docteur-Vétérinaire. — 28, rue Candillac, Bergerac.
BOYER (Adolphe), Avocat. — 69, rue Neuve-d'Argenson, à Bergerac.

- BRANDA (Marcel), Avoué. — Avenue Wilson, Bergerac.
BRASSEM, Huissier. — 3, cours Victor-Hugo, Bergerac.
BRISSEAU (Albert), Propriétaire, Croix de guerre. —
42, cours Victor-Hugo, Bergerac.
BUREAU (Emile), Maire d'Ermont. — 111, rue de la Gare,
Ermont (Seine-et-Oise).

C

- CANTELLAUME (Albert), Industriel. — Rue du Temple,
faubourg de la Madeleine, Bergerac.
CARMILLE (René), Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique,
Colonel, Contrôleur de l'Armée, Officier de la Légion d'hon-
neur, Croix de guerre. — 30, avenue Brimborion, Sèvres
(Seine-et-Oise).
CHARRIER (Jacques), Licencié en Droit, Rédacteur au
Ministère de l'Agriculture. — 11, rue de Reims, Paris (13^e).
CHARRUAUD (Albert), Directeur de l'*Union*. — Sainte-
Foy-la-Grande (Gironde).
CHASSAGNE (Georges), Croix de guerre, Représentant de
Commerce. — Rue du 14-Juillet, Bergerac.
CHEVALIER (Alber), Négociant. — *A la Grande Mai-
son*, rue du Marché, Bergerac.
CHEVALIER (Alexis). — Rue Thiers, Bergerac.
CLAVERIE (Jean), Licencié en Droit, Avocat stagiaire à
la Cour d'Appel de Bordeaux, Attaché au Parquet. —
Chez ses parents, à Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne).
COLLET (Roger), Licencié en Droit, Négociant en vins. —
Boulevard de l'Entrepôt, Bergerac.
COOK (Lionnel), Ingénieur du Service Vicinal. — Issigeac
(Dordogne).
COUSTEILLE (Elie). — Boulevard Montaigne, à Bergerac.

D

- DAGASSAN (André), Etudiant en Droit. — Villa "Les
Glycines", à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
DAUVERGNE (Georges), Contrôleur des Contributions
Directes en retraite. — 15, place du Coderc, Périgueux.

- DAVIDOU, Pâtissier-Confiseur. — 88, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.
- DELLUC, Pharmacien Colonel en retraite. — 31, boulevard de Vésone, Périgueux.
- DELPÉRIER (André), Négociant en vins. — Rue Lakanal, à Bergerac.
- DELPLANQUE (Marcel). — Etablissements Milloux-Delplanque, 17, Faubourg Saint-Martin, Paris.
- DELTHEIL-CLUZEAU, Industriel. — Couze-Saint-Front (Dordogne).
- DENOIX, Négociant. — Cognac, près Bergerac.
- DIVE (Jacques), Etudiant en Médecine. — Rue des Deux-Conils, Bergerac.
- DOMENGET DE MALAUGER (Henri), Ingénieur agricole, Propriétaire, Président du *Syndicat des Vignerons de la Dordogne*. — Le Touron, par Monbazillac.
- DOUDET (Raymond), Licencié en Droit, Agent général de la *Séquanaise*. — 94, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.
- DUMAS (Hermann), Ingénieur, Croix de guerre. — Place de la Madeleine, Bergerac.

E

- ESCAVILLE (Roger), Courtier en vins. — Le Fleix (Dordogne).
- ESCUREYX (Edmond), Ingénieur adjoint des Travaux Publics de l'Etat. — Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).
- ESCUPEYRAT, Représentant de commerce. — 40, rue d'Avignon, Vienne (Isère).
- EYMA (Albert), Propriétaire. — Rue du Marché, Bergerac.
- EYMA (Jean), Docteur en Droit. — Rue du Marché, à Bergerac.
- EYMERIT, Notaire. — Le Bugue (Dordogne).
- EYRAUD (Jean), Médaille militaire, Croix de guerre, Ingénieur de la Compagnie Hydro-Electrique d'Auvergne. — 24, avenue de la République, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
- EYRAUD (Pierre), Directeur de la *Caisse Régionale du Crédit Agricole*, Officier du Mérite Agricole, Médaille d'or de la Mutualité. — Rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

EYRAUD (Roger), Intendant militaire, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre. — 4, rue Henri-Duchêne, Paris.

F

FABRE (Albert), Agent général de la Compagnie *L'Union*, Adjoint au Maire, Officier d'Académie. — Rue du Professeur-Pozzi, Bergerac.

FARDET, Propriétaire. — Razac-de-Saussignac.

FOUCAUD (Maurice), Agent général du *Soleil*. — Rue Mounet-Sully, Bergerac.

FOURCAUD (Edmond), Avocat au Barreau de Libourne. — Castillon-sur-Dordogne (Gironde).

FOURGASSIÉ (Paul), Propriétaire. — Rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

FOURGASSIÉ (Henri), Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre. — *Banque de l'Union Parisienne*, 7, rue Chaussat, Paris.

FRANC (Robert), Administrateur-Directeur des Etablissements Jifran, Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Military Cross, Président de l'Aéro-Club du Sud-Ouest. — 2, rue de Rivière, Bordeaux; 100, rue du Port-de-Bercy, Paris.

FRANC (Max), Gérant des Etablissements Jifran. — 2, rue de Rivière, Bordeaux.

FRAIGNEAU (Jean), Etudiant en Pharmacie. — Issigeac (Dordogne).

FRAIGNEAU (René), Pharmacien, Maire d'Issigeac (Dgne).

G

GAILLARD (Emile), Négociant. — Lalinde (Dordogne).

GARDES (Jean), Croix de guerre, Inspecteur des Contributions directes. — Chez son père: rue Péchadergue, Bergerac.

GARRIGUE (Henri), Croix de guerre, Ingénieur des Arts et Manufactures, Capitaine de réserve à l'Etat-Major Général de l'Armée, Ingénieur de la division de Sainte-Marie des Mines de Carmaux.

GAST (André), Juge de paix. — 12, rue Valette, Bergerac.

- GAST (Pierre), Médecin-Lieutenant des Troupes Coloniales.
— 12, rue Valette, Bergerac.
- GENESTE (Gabriel), Juge de Paix de Sigoulès. — Rue
Thiers, Bergerac.
- GÉRAUD (Albert), Propriétaire. — Le Faget, Monbazillac.
- GÉRAUD (Raoul), Représentant des Automobiles Peugeot.
— Rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.
- GIRAUDEL-DESTORD, Agent d'assurances (*Providence*
et *Phénix*). — 69, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.
- GONTIER (Roger), Agrégé des Lettres, Professeur au
Lycée. — 31, avenue Bertrand-Barère, Tarbes (Htes-Pyr.).
- GOULARD (Jacques), Propriétaire. — Lamothe-Pineuilh,
par Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
- GOUZOU (Emile), Négociant. — Mouleydier (Dordogne).
- GRÉGOIRE (Louis), Directeur des Services Vétérinaires, à
Périgueux.
- GUY (René). — 208, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, Bordeaux.
- GRUVEL (Charles), Docteur en Médecine. — Place des
Prêcheurs, Aix (Bouches-du-Rhône).

H

- HAYTON (Enrique), Conseiller commercial de la Légation
de la République Argentine. — Hôtel Ritz-Dunapalota, à
Budapest. — (Membre à vie de l'Association.)
- HÉLIES (Guy), Maître d'internat au Collège. — Sarlat
(Dordogne).
- HERTZOG (Edouard), Notaire, Chevalier de la Légion
d'honneur, Croix de guerre. — Rue Neuve-d'Argenson,
Bergerac.

J

- JOLY (Maxime), Directeur de l'Agence de l'Ouest de la
Compagnie Electro-Mécanique. — 1, rue Lafayette, Nan-
tes (Loire-Inférieure).
- JOLY (Paul), Pharmacien. — Eymet (Dordogne).

L

- LABROUE (Henri), Agrégé de l'Université, Docteur ès Lettres et Docteur en Droit, Avocat. — Monte-Christo, Bordeaux-Floirac.
- LACOMBE (Paul), Industriel. — Tonneins (Lot-et-Gar.).
- LACOMBE (Pierre), Industriel. — Tonneins (Lot-et-Gar.).
- LAFON (Edgard), Croix de Guerre, Caissier au *Crédit Lyonnais*. — Rue du Séminaire, Bergerac.
- LAFORÊT (Louis), Croix de guerre, Propriétaire. — Le Villageot, Monbazillac.
- LALE (Pierre), Sous-Directeur de la *Nationale*. — 10, place d'Anvers, Paris (9^e).
- LEFEBVRE (Pierre), Libraire. — Rue du Marché, à Bergerac.
- LESCURE (Henri), Licencié ès Lettres, Receveur municipal. — Boulevard Maine-de-Biran, Bergerac.
- LESCURE (Jean), Croix de guerre, Professeur agrégé de la Faculté de Droit de Paris. — Place du Panthéon (5^e).
- LESPINASSE (Jean), Propriétaire. — Les Tilleuls de Gouyne, par Bergerac.
- LEYMARIE (Albert), Chevalier de la Légion d'honneur, Pharmacien. — Le Buisson (Dordogne).
- LIONNET (Edmond), Ancien Sous-Directeur du *Crédit Commercial de France*, Officier d'Académie. — Cours Victor-Hugo, à Bergerac.
- LIONNET (Pierre), Négociant. — Rue du 14-Juillet, à Bergerac.
- LOREC (P.), Etudiant en Médecine. — Chez ses parents: Cours Victor-Hugo, Bergerac.
- LUSIGNAN (Henri), Licencié d'espagnol, Professeur au Collège. — 68, rue Sainte-Catherine, Bergerac.

M

- MADAILLAN (Jean DE), Administrateur en chef de première classe de la Marine, en retraite, Officier de la Légion d'honneur. — La Rouquette, Monbazillac.
- MADAILLAN (Louis DE). — Domaine du Perroudier, par Monbazillac.

- MADAILLAN (Pierre DE), Propriétaire. — Perrou, par Gardonne (Dordogne).
- MARY (Charles), Propriétaire, Croix de guerre. — Clautre, par Bergerac.
- MAS (Jean), Docteur en Droit, Juge d'instruction au Tribunal Civil. — 12, rue du Palais-de-Justice, Marmande.
- MATHIEU (André), Docteur en Médecine. — Rue Cyrano, Bergerac.
- MATIGNON (Jacques), Avocat. — 28, rue Pozzi, Bergerac.
- MERMOD (Georges), Industriel. — 1 bis, cours Victor-Hugo, Bergerac.
- MESLON (DE), Propriétaire. — Monbazillac.
- MESNARDS (Guy DES), Externe des Hôpitaux de Paris. — 93, boulevard Murat, Paris (16^e).
- MESNARDS (Paul DES), Ingénieur chimiste I. C. P. — 17, place Emile-Zola, Béziers.
- MESNARDS (Yves DES), Directeur des Etablissements Vance et C^{ie}, Concessionnaires de Citroën. — 18, avenue Foch, à Chelles (Seine-et-Marne).
- MESSERER, Croix de guerre, Professeur de musique, Facteur de pianos. — 3, rue Mounet-Sully, Bergerac.
- MILLARD (Henri), Avocat. — Bergerac.
- MIRABEL, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Négociant. — Place du Marché-Couvert, Bergerac.
- MIRGAUDOU (Marius), Propriétaire. — Sainte-Sabine (Dordogne).
- MORIZE (Marcel), Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Fondé de pouvoirs chez MM. Morgan et C^{ie}, banquiers. — 14, place Vendôme, Paris. — (Membre à vie de l'Association.)

N

- NADAUD (Pierre), Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre. — 23, boulevard du Champ de Mars, Colmar (Haut-Rhin) (1).

(1) Le Dr Nadaud, une fois de plus, a adressé au trésorier un mandat de 50 fr. Qu'il trouve ici nos remerciements pour ce supplément généreux.

- NEYRAT, Dentiste. — 61, Faubourg du Temple, Paris-16°.
NOUVEL (Ernest), Docteur en Médecine, Maire de Vélines (Dordogne).
NOUVEL (Jacques), Docteur en Médecine. — Vélines (Dordogne).

P

- PARIER (Numa), Contrôleur principal des Contributions Indirectes. — Port-Sainte-Foy (Dordogne).
PARIS (Pierre), Notaire. — Vélines (Dordogne).
PARIS (Georges), Elève de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics. — Vélines (Dordogne).
PARIS (René), Etudiant en Droit. — Vélines (Dordogne).
PAULIAC (Fernand), Industriel. — Rue Cyrano, Bergerac.
PAULIAC (Jean-Louis), Industriel. — 108, rue Paul-Broca, Bordeaux.
PÉLALO (Maurice) — Place du Marché-Couvert, Bergerac.
PETIT (Georges), Docteur ès Sciences, Sous-Directeur de laboratoire au Museum National d'Histoire Naturelle, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Officier de l'Instruction Publique. — 10 bis, avenue des Gobelins, à Paris (5°).
PETIT (Paul), Professeur honoraire, Officier de l'Instruction Publique. — 40, rue du 14-Juillet, Bergerac.
PIMOUGUET (Imbert), Propriétaire. — Conne-de-Labarde, par Bouniagues (Dordogne).
PINQUET (Emile), Propriétaire de l'*Hôtel de la Dordogne*, Bergerac.
PINQUET (Noël), Industriel. — Couze (Dordogne).
POMMIER (Georges), Pharmacien. — 12, rue Sainte-Catherine et Place du Marché, à Bergerac.
PRAT-DUMAS (Edmond), Industriel. — Couze-Saint-Front (Dordogne).
PRÉVOT (Evan), Garagiste, Conseiller général, Maire de Lalinde (Dordogne).

Q

QUETIN, Docteur en Médecine. — Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

R

ROGER (Robert). *Banque Générale de Guyenne*, Bergerac.

ROOY (André), Huissier audiencier, Licencié en Droit. —

Place d'Italie, 217, boulevard de la Gare, Paris.

ROUDIER, Constructeur-Mécanicien. — Rue Saint-Martin, Bergerac.

ROUGIER, Docteur en Médecine. — Eymet (Dordogne).

ROUJEAN (Raymond), Contrôleur des Tabacs. — Cajarc (Lot).

ROUSSEAU (Pierre), Docteur en Médecine, Chirurgien. — Boulevard Maine-de-Biran, Bergerac.

ROUSSEAU (René), Etudiant en Médecine, Externe des Hôpitaux de Bordeaux. — Boulevard Maine-de-Biran, à Bergerac.

ROUSSEAU (Michel), Etudiant en Médecine. — Boulevard Maine-de-Biran, Bergerac.

S

SAIGNETTE (Raoul), Teinturier. — 86, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

SARRAUTE (Georges), Surnuméraire de l'Enregistrement. — 7, rue Saint-Marc, Bergerac.

SARRAZAC (Maurice), Sous-Lieutenant au 42^e Régiment de M. M. — Chez ses parents, à Lamonzie-Saint-Martin.

SEQUESTRE (Pierre), Croix de guerre, Industriel. — Chez MM. Lacombe père et fils, Tonneins (Lot-et-Garonne).

SIMOUNET (Gaston), Docteur en Médecine, Député, Maire de Bergerac, Chevalier de la Légion d'honneur.

T

TAMARELLE (Jack), Employé au *Comptoir d'Escompte*. — Bergerac.

TAMARELLE (Paul), Etudiant en Pharmacie. — Rue Mounet-Sully, Bergerac.

V

- VENENCIE (Jacques). — Boulevard Maine-de-Biran, à Bergerac.
- VERGNIOL (André), Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur agronome. — Les Lèves (Gironde).
- VEUNAC (Jean), Médecin-Lieutenant des Troupes Coloniales. — (Chez Mme Veunac, rue St-Esprit, Bergerac).
- VIEILLEFOND (Henri), Agent technique de la Révision du Cadastre. — Périgueux.
- VILLADARY (Ernest), Percepteur en retraite. — Rue Coulmiers, à Bergerac.
- VILLADARY (Gaston), Maître d'internat. — Collège de Châlons-sur-Marne.



NÉCROLOGIE

Notre camarade Albéric Bellugue a eu la douleur de perdre récemment son fils, Jean Bellugue, âgé de 20 ans.

Ce malheureux jeune homme avait été inscrit, lors du dernier banquet, comme membre de notre Association.

Que M. et Mme A. Bellugue trouvent ici l'expression de notre unanime sympathie.

⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙

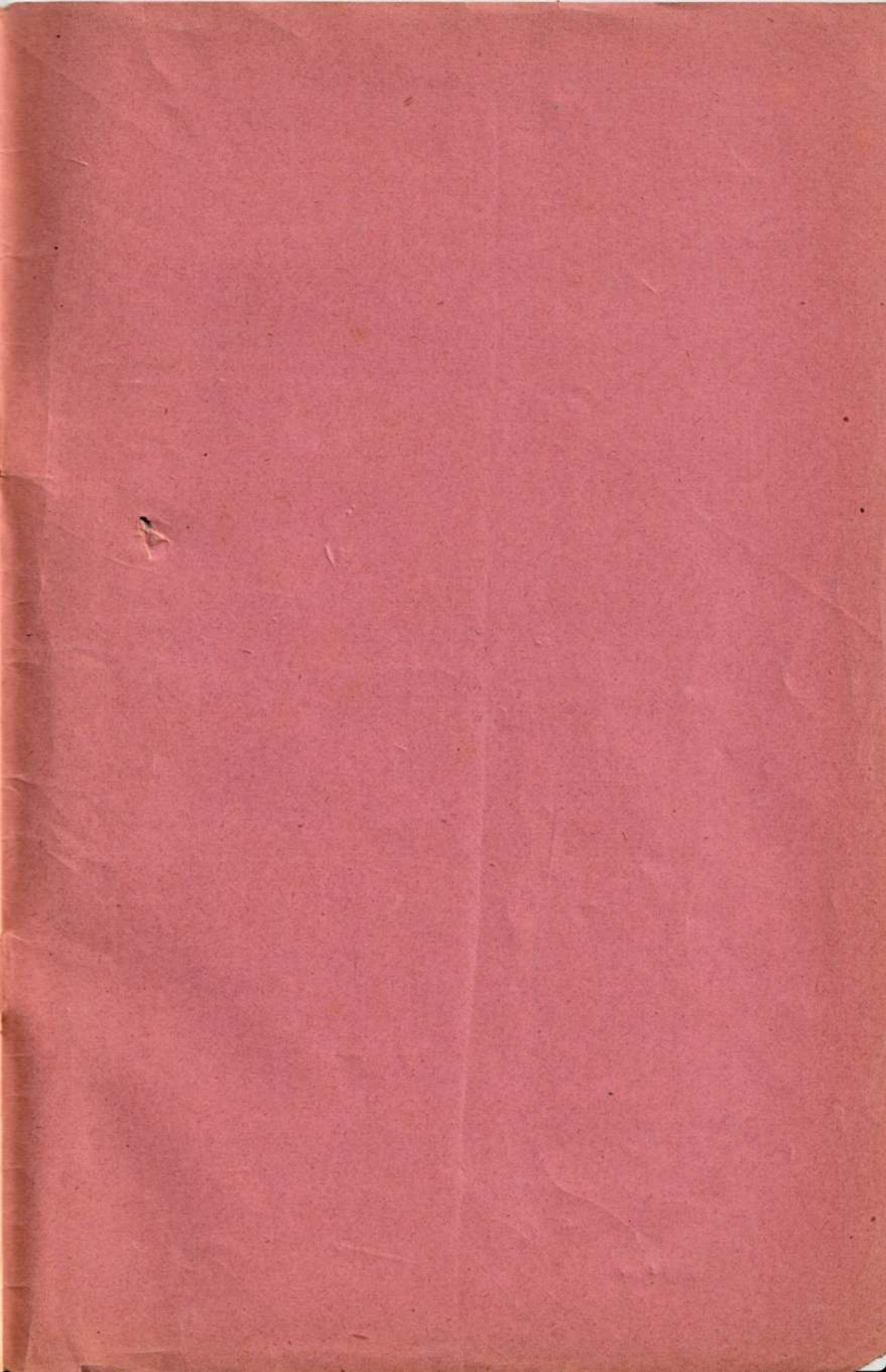
BERGERAC

Imp. Générale du Sud-Ouest

~ ~ ~ ~ J. Castanet

Place des Deux-Conils

⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙ ⊙



○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

BERGERAC

Imp. Générale du Sud-Ouest

~ ~ ~ ~ ~ J. Castanet

Place des Deux-Conils

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE BERGERAC



Bergerac, Novembre 1933.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE,

*Le Banquet de l'Association aura lieu le dimanche
17 décembre, à midi, à l'Hôtel de la Dordogne.*

Prix : 33 francs, service compris.

*Si, comme nous l'espérons, vous êtes désireux d'y
assister, nous vous prions d'envoyer votre adhésion,
avant le 12 décembre, soit au Trésorier, M. VILLADARY,
(31, rue de Coulmiers); soit au Secrétaire Adjoint,
M. LUSIGNAN, professeur au Collège, (68 rue Sainte-
Catherine).*

*Il ne paraît pas inutile de rappeler qu'aucun arti-
cle des statuts n'interdit aux camarades d'apporter
avec eux quelques bonnes bouteilles pour les faire
apprécier à leurs voisins de table.*

*Le même jour, 17 décembre à 11 heures, Assem-
blée générale au Collège, rue Lakanal.*

*Recevez, Monsieur et cher Camarade, l'expres-
sion de nos meilleurs sentiments.*

Pour le Comité :

Le Président,

DOCTEUR P. ROUSSEAU.